

Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXIII

VENDREDI, 31 JANVIER 1902

No 5

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00
Canada et Etats-Unis - 1.50
Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe **en entier**, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable **au pair** à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

LA MAIRIE

Jamais, dans aucune ville on n'a vu pareil imbroglio pour l'élection du premier magistrat.

Quatre candidats se sont présentés; il aurait pu s'en présenter davantage sans que cependant on ait eu à gloser sur le caractère non pas des candidats mais des candidatures. Un candidat est absent, ses amis l'ont fait mettre en nomination. L'ancien maire, ou plutôt le maire actuel, M. R. Préfontaine avait laissé carte blanche à ses amis.

Si la population de langue anglaise de Montréal manifestait la volonté ou le désir de voir élire un maire de langue anglaise, M. R. Préfontaine semblait disposé à se retirer de la lutte.

Mais il y avait un autre candidat de langue française, M. le Dr E. P. Lachapelle que ses amis poussaient de l'avant en opposition à la candidature de M. Préfontaine.

Le Dr Lachapelle était également prêt à s'effacer devant un candidat anglais, mais à la condition que M. Préfontaine ne restât pas sur les rangs. Les amis de M. Préfontaine voulaient également que le Dr Lachapelle retirât sa propre candidature, condition *sine qua non* de la retraite de M. Préfontaine.

M. R. Wilson-Smith est le candidat de langue anglaise en faveur duquel M. Préfontaine et le Dr Lachapelle se déclarent prêts à se retirer, mais à la condition que M. Wilson-Smith, qui a été proposé pour ainsi dire malgré lui, s'engage à maintenir sa candidature jusqu'au bout.

Une autre candidature de langue anglaise, celle de M. James Cochrane, s'était levée et on semblait craindre que M. Wilson Smith qui, au début, avait montré peu d'enthousiasme pour la candidature qu'on lui imposait presque, n'abandonnât la lutte.

Les deux candidats de langue française se sont retirés d'un commun accord, mais un électeur se présente devant un juge et réclame

le maintien du nom de M. R. Préfontaine sur les bulletins de vote; M. Préfontaine, prétend-il, ne pouvant donner sa démission par procureurs. La question n'est donc pas complètement réglée de ce côté. Si nous comprenons bien, la position serait celle-ci pour le moment; M. Préfontaine ne peut être élu, mais il pourrait contester l'élection.

D'autre part pour embrouiller d'avantage une situation peu claire, voici que MM. Wilson-Smith et James Cochrane se voient contester le droit de se présenter comme candidats à la Mairie, sous prétexte qu'ils seraient tous deux en relations d'affaires avec la Corporation de Montréal.

Faut-il considérer cette double contestation comme une manœuvre électorale, ou a-t-elle un fondement sérieux?

Les deux candidats affirment qu'il n'y a là qu'une manœuvre électorale sans portée.

Sans vouloir préjuger en rien de ce qui résultera des candidats que nous venons de raconter aussi brièvement que possible, il nous semble qu'il y a deux candidatures sérieuses en présence, celle de M. R. Wilson-Smith et celle de M. James Cochrane.

M. R. Wilson-Smith a déjà été maire de Montréal; pendant les deux années qu'il a dirigé les travaux du Conseil Municipal, il s'est montré à la hauteur de ce que les électeurs attendaient de lui. Il n'y a aucune raison de douter que, s'il retourne à la mairie de par la volonté des électeurs, il ne remplisse ses devoirs de premier magistrat de la Cité avec le même honneur, la même dignité et la même distinction.

M. James Cochrane, nous est moins connu au point de vue de l'influence qu'il peut exercer sur les membres du Conseil Municipal dont il n'a jamais fait partie. Il est député au Parlement Provincial et il nous paraît devoir disputer chaudement l'élection qui devra mettre à la tête du conseil, l'un des deux candidats restant en présence.